



L'InVS est un établissement public à caractère administratif dont les missions imposent l'Indépendance et l'impartialité des personnes participant à l'élaboration de ses avis et recommandations. Cette indépendance, tant à l'égard de la gestion du risque que des acteurs économiques et sociaux, se traduit pour toutes les personnes participant aux travaux de l'InVS par le respect d'obligations déontologiques, lesquelles sont adaptées aux missions de l'InVS et nécessaires à son autorité.

A ce titre, l'InVS met en place la déclaration d'intérêts conformément aux articles L. 1413-11 et L. 5323-4 du code de la santé publique.

La déclaration d'intérêts a pour finalité de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de se présenter lorsqu'une personne est exposée à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ceux qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur concernant tout lien avec une entreprise ou un établissement dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Institut, c'est-à-dire notamment toute entreprise produisant, exploitant, commercialisant des produits de santé, des produits ou articles de consommation, toute entreprise fournissant des services, tout organisme de conseil intervenant sur ces produits, toute organisation ou instance concernée par le sujet traité, tout prestataire, tout partenaire y compris public...

Le devoir d'information par cette déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, liens ou faits susceptibles de faire naître un risque de conflits d'intérêts ou une incompatibilité entre les missions du personnel de l'InVS et de tout intervenant extérieur à l'Institut et leurs activités extérieures.

#### À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ?

La présente déclaration vous concerne si vous êtes :

- personnel de l'InVS ou personnel ARS des Cire (personnel contractuel en CDI ou CDD de toutes catégories; fonctionnaire détaché ou mis à disposition; ...; y compris interne en santé publique participant aux activités de l'InVS);
- membre d'un conseil ou d'un comité siégeant auprès de l'InVS et dont la nomination fait l'objet d'un acte réglementaire, y compris représentant institutionnel (conseil d'administration, conseil scientifique, comité des CNR [centres nationaux de référence], comité national des Registres, comité de toxicovigilance, ...);
- intervenant extérieur, membre d'un groupe de travail ou d'un comité ad hoc ou toute personne qui collabore occasionnellement aux travaux de l'InVS.

#### LE TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS:

Les informations déclarées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de la déclaration enregistrée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux prescriptions légales, le contenu des déclarations des membres des consells ou comités et des intervenants extérieurs est rendu public par l'Institut de veille sanitaire sur son site Internet, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### **COMMENT ET QUAND REMPLIR VOTRE DÉCLARATION?**

Votre déclaration doit mentionner l'ensemble de vos liens directs ou indirects quelle qu'en soit la nature (intérêt moral, intellectuel, financier, familial ou autre) avec tout entreprise ou organisme intervenant dans le champ des missions de l'inVS, tout prestataire, tout partenaire y compris public.

Elle doit être effectuée lors de votre entrée en fonction (pour les agents de l'InVS ou le personnel ARS des Cire) ou de votre candidature (pour les experts externes) et actualisée à votre initiative en cas de changement de situation et au moins une fois par an (pour les experts externes, si vous avez été nommé).

# Renseignements généraux

Nom: YOUNES		Prénom(s) : Nadia
Nom de naissance : YO	DUNES	
<del></del> ,	<del>"</del>	I ARS des Cire (tout statut) oui non
Shoul, remplir ci-dess		John Come residents interness - Arrive pass temper
Personnel InVS	Fonction	
Personnel ARS des Cire	Département / Service / Cire	
ous êtes membre d'un I oul, remplir ci-dessou		pul non
Membre d'un consell / comité créé réglementairement	Consell / Comité CA	CCTV Comité des Registres  Comité des CNR  utre:  Rapporteur  ce président  embre
Membre d'un comité <i>ad hoc</i>	Fonction M	embre du comité de pliotage embre du conseil scientifique embre d'un groupe de travail etre :
<b>non</b> remplir ci-desso	us:	
		Centre Hospitalier de Versailles
ganisme employeur pri	ncipal :	Université Versailles Saint Quentin

Vous collaborez de	ijà avec l'InVS	oul 🖂 non
Si oul, remplir ci-dessor	ıs:	
Membre d'un conseil / comité créé	Conseil / Comité	CA CCTV Comité des Registres CS Comité des CNR Autre :
réglementairement	Activité / Fonction	☐ Président ☐ Rapporteur ☐ Vice président ☐ Membre
Membre d'un	Nom du projet *	
comité <i>ad hoc</i>	Fonction	
Expert externe	Nom du projet *	

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

«Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages.»

« Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique :

1° Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre 1et du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;

2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.

Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces consells et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.

Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1° ».

Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.

<sup>\*</sup> projet : programme, enquête, étude, investigation...

## A Intelestration of the companies of the content of

Il s'agit de tout Intérêt financier actuel : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB : La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

Non concerné	
Concerné (compl	éter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme,	Type d'investissement (valeurs en bourse, capitaux propres ou obligations)	< 5000 € ou < 5 % du capital	≥5000 € ou≥5 % du capital

### 2. Activités exercées personnellement

Les activités exercées à titre personnel et qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle sont regroupées dans différentes rubriques, permettant une distinction selon la nature du conflit d'intérêts potentiel. Sont concernées les activités avec des entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS. Les activités de recherche, d'évaluation scientifique ou de conseil pour le compte ou au nom de ces entreprises ou organismes sont notamment à déclarer dans ces rubriques.

#### 2.1 Liens durables ou permanents

#### 2.1.1 Propriétaire, dirigeant, associé, employé, participation à un organe décisionnel

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Sont concernés les entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, les organismes professionnels ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs (start up, entreprise d'innovation, société de conseil...)
- Les liens durables ou permanents, qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle, comprennent notamment
  - les contrats de travail avec une entreprise (cas des experts qui ne sont pas issus du secteur public);
  - les rémunérations répétées par une même entreprise;
  - la participation, rémunérée ou non, à une instance auprès d'une entreprise (conseil d'administration par exemple).

En conséquence sont concernés les liens de type contrat de travail : CDD, CDI ; associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel (tel que conseil d'administration) d'une entreprise ou d'un établissement à but lucratif ou non entrant dans champ de compétence ou d'activités de l'InVS (ex. Inserm...), ou d'une agence sanitaire.

Non concerné				
Concerné (compléter le tableau c	i-dessous)			
Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant, cadre)	Naturé du contrat / de la rémunération / de la participation	Pérlode	Rémunération
				Oui

	1			Oui
	·			Non
				☐ Qui ☐ Non
			<u> </u>	Oul
				Oul
			<u> </u>	☐ Non☐ Oui
				☐ Non
formation, membre d'un grou intervenant dans le champ de conseil intervenant dans ces s	3 années précédentes e rubrique sont les activités récurrentes re pe d'expert ou équivalent pour une ent compétence ou d'activités de l'InVS, ave ecteurs (ex. membre d'un comité ou d'une	reprise ou un é c un organisme	itablissement i professionnel	à but lucratif ou n ou un organisme
Non concerné				
Concerné (compléter le tableau	ci-dessous)			
Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Nature de l'activité / Suj ( <i>consultant, participant à une in</i>		Période	Rémunératio
				Oui
				Oui Non
				Oui
				Oui
				│ □ Non │ □ Oui
				Oui
2.2 Interventions ponctuelles : trav	aux scientifiques			Oui
- Actuellement ou au cours des 3 : - Les activités visées dans ceti	années précédentes le rubrique sont les participations poi e) en lien avec le sujet traité [exemple : l			Oui Non
- Actuellement ou au cours des 3 des - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique)  Non concerné  Concerné (compléter le tableau ci  Porteur des travaux  (entreprise, société, établissement,	années précédentes le rubrique sont les participations poi e) en lien avec le sujet traité fexemple : l dessous)  Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes /			Oui Non
- Actuellement ou au cours des 3 des - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique)  Non concerné  Concerné (compléter le tableau ci  Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	nnnées précédentes le rubrique sont les participations poi e) en lien avec le sujet traité fexemple : le dessous)  Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche  Etude observationnelle « Essentielle » (Dépression en population active : impact sur le	nvestigateurpri	ncipal ou asso	Oui Non
- Actuellement ou au cours des 3 a les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique)  Non concerné  Concerné (compléter le tableau ci  Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,) boratoire Lundbeck	nnnées précédentes le rubrique sont les participations poi e) en lien avec le sujet traité [exemple : la dessous)  Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche  Etude observationnelle « Essentielle » (Dépression en population active : impact sur le statut fonctionnel)  Etude qualitative sur les déterminants de l'accès aux soins pour raisons de santé mentale chez	Fonction  Membre du comité	ncipal ou asso	□ Oui □ Non  on à toute étude cié].  Rémunération
- Actuellement ou au cours des 3 a les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique)  Non concerné  Concerné (compléter le tableau ci Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)  Boratoire Lundbeck  ESP INSERM	nnnées précédentes le rubrique sont les participations poi e) en lien avec le sujet traité fexemple : la dessous)  Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche  Etude observationnelle « Essentielle » (Dépression en population active : impact sur le statut fonctionnel)  Etude qualitative sur les déterminants de l'accès aux soins	Fonction  Membre du comité scientifique	Période	Rémunération    Oui
<ul> <li>Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique)</li> <li>Non concerné</li> <li>Concerné (compléter le tableau ci Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,</li> </ul>	nnnées précédentes le rubrique sont les participations poi e) en lien avec le sujet traité [exemple : la dessous)  Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche  Etude observationnelle « Essentielle » (Dépression en population active : impact sur le statut fonctionnel)  Etude qualitative sur les déterminants de l'accès aux soins pour raisons de santé mentale chez des jeunes adultes (cohorte TEMPO)	Fonction  Membre du comité scientifique  Associé	Période 2011-2012 2012-2013	Rémunération  Oui  Non  Rémunération  Oui  Non  Oui  Oui

2.3 Interventions ponctuelles : rapports d'expertise

X   Non concerπé			
Concerné (compléter le tableau ci-des.	sous)		
Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Commanditaire / SuJet de l'expertise	Pérlode	Rémunération
Vigarior of against summario, 117			Oui Non
***************************************			Oui Non
			Oui
			Non Oui
			Non Oui
	·		Non
4 Interventions ponctuelles : activités	de conseil		
·			
- Actuellement ou au cours des 3 année	s précédentes e sont les activités ponctuelles rémunérées ou	non de consultant.	de narticination à
	il, groupe de réflexion, activité d'audit	non do vonbanany	uo puruoipavoir u
Non concerné			
Concerné (compléter le tableau ci-desso	ous)	•	
Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Nature de la prestation / Sujet	Période	Rémunération
SP : institut recherche en santé publique   F	Responsable groupe de travail	Juin 2011-	☐ Oul ☑ Non
(%)	épidémiologie et psychiatrie »		Oul
			Oui
			☐ Non
			Non
•		ation	
Interventions ponctuelles : congrès, co	onférences, colloques, actions de form		
		o ou établicamente	à but lugratif qu
- Réunions ou formations soutenues final	onférences, colloques, actions de form ncièrement ou organisées par les entreprises étence ou d'activités de l'InVS; activités rému	s ou établissements nérées ou non.	à but lucratif ou
- Réunions ou formations soutenues final non intervenant dans le champ de compo	ncièrement ou organisées par les entreprises étence ou d'activités de l'InVS ; activités rému	nérées ou non.	
Interventions ponctuelles : congrès, co - Réunions ou formations soutenues fina- non intervenant dans le champ de compe 1 Invitations en qualité d'intervenant d'un comité scientifique ou du comité d	ncièrement ou organisées par les entreprises étence ou d'activités de l'InVS ; activités rému à un congrès, colloque action de fo	nérées ou non. rmation, membr	e d'un conseil
- Réunions ou formations soutenues final non intervenant dans le champ de compe 1 Invitations en qualité d'intervenant	ncièrement ou organisées par les entreprises étence ou d'activités de l'InVS ; activités rému à un congrès, colloque action de fo l'organisation du congrès, colloque	nérées ou non. rmation, membr	e d'un conseil
- Réunions au formations soutenues final non intervenant dans le champ de compe 1 Invitations en qualité d'intervenant l'un comité scientifique ou du comité d	ncièrement ou organisées par les entreprises étence ou d'activités de l'InVS ; activités rému à un congrès, colloque action de fo l'organisation du congrès, colloque	nérées ou non. rmation, membr	e d'un conseil
- Réunions ou formations soutenues finant non intervenant dans le champ de composite d'intervenant de l'intervenant de comité d'intervenant de comité d'un comité scientifique ou du comité de l'Actuellement ou au cours des 3 années p	ncièrement ou organisées par les entreprises étence ou d'activités de l'InVS; activités rému à un congrès, colloque action de fo l'organisation du congrès, colloque	nérées ou non. rmation, membr	e d'un conseil
Réunions ou formations soutenues finantion non intervenant dans le champ de composité d'intervenant l'un comité scientifique ou du comité d'Actuellement ou au cours des 3 années princerné (compléter le tableau ci-dessous intreprise, société, établissement,	ncièrement ou organisées par les entreprises étence ou d'activités de l'InVS; activités rému à un congrès, colloque action de fo l'organisation du congrès, colloque précédentes	nérées ou non. rmation, membr	e d'un conseil
Réunions ou formations soutenues finant non intervenant dans le champ de compete d'intervenant dans le champ de compete d'intervenant de l'un comité scientifique ou du comité d'Actuellement ou au cours des 3 années princerné (compléter le tableau ci-dessous	ncièrement ou organisées par les entreprises étence ou d'activités de l'InVS; activités rému à un congrès, colloque action de fo l'organisation du congrès, colloque	mérées ou non. rmation, membr action de formati	e d'un conseil
Réunions ou formations soutenues finantion non intervenant dans le champ de composité d'intervenant l'un comité scientifique ou du comité d'Actuellement ou au cours des 3 années princerné (compléter le tableau ci-dessous intreprise, société, établissement,	ncièrement ou organisées par les entreprises étence ou d'activités de l'InVS; activités rému à un congrès, colloque action de fo l'organisation du congrès, colloque précédentes	mérées ou non. rmation, membr action de formati	e d'un conseil on Rémunération

			Oui Non
<u>2.5.2 Invitations en qualité d'audit</u> d'hébergement pris en charge par u	eur à un congrès, colloque action de form ne entreprise, un organisme public ou une a	nation (frais de utre structure)	déplacement
- Actuellement ou au cours des 3 a			
Non concerné			
Concerné (compléter le tableau ci-c	dessous)		
Entreprise, société, établissement, organisme,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunérati
aboratoire Euthérapie Servier	Rapporteur de l'APA 2011 (Hawai). Journée de restitution du 8 Octobre 2011 Organisation de l'atelier sur les « troubles de la personnalité »	Mai 2011 Puis 8 Octobre 2011	⊠ Oui □ Non
			Oui Non
		•	Oul
			Oui
			Oui
		<del></del> .	
Interventions ponctuelles : autres			
- La nature du lien est autre que celle. - Détenteur d'un brevet ou inventeur d	s proposées ci-dessus l'un produit ou procédé, ou toute autre forme de proj	oriété intellectueli	le
Non concerné			
Concerné (compléter le tableau ci-des:	sous)		
Entreprise (société, établissement, organisme)	Nature de l'activité	Période	Rémunératio
			Oul Non
			Oul Non
			Oul Non
			Oul Non
			Oui
		1	Non

# 3. Participation à un organisme percevant un financement substantiel\*

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

- Il est demandé de déclarer les financements dont les montants participent au budget de cette structure bénéficiaire pour plus de 10%; le montant s'apprécie annuellement, d'une même source; les versements peuvent prendre la forme de

<sup>\*</sup> Sont visées toutes les structures auxquelles le déclarant appartient (organismes de recherche, instituts, fondations, départements, services, associations de promotion ou d'éducation pour la santé) qui sont financées substantiellement par une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS; Y compris financement de thèses et de stages de post-doctorants dans les universités.

subventions pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versement en nature ou en numéraires, matériels, taxes d'apprentissage, divers...

Non concerné	
Concerné (compléte	er le tableau ci-dessous)
Doopppobilité (su cole	

Institution bénéficiaire	Entreprise, société, établissement, organisme, à l'origine du versement	Objet du versement	Période
	Institution bénéficiaire	Institution bénéficiaire   établissement, organisme,	Institution bénéficiaire   établissement, organisme,   Objet du versement

4. Intérêts familiaux	

- Actuellement
- Conjoint, époux(se) ou personne vivant sous le même toit ascendants, descendants, collatéraux immédiats y compris leur conjoint...
- Sont concernés les intérêts financiers, les activités exercées personnellement, les membres d'un organisme faisant l'objet d'un financement

(Le nom des membres de la familie n'a pas à être mentionné)

$\boxtimes$	Non	concerné	
-------------	-----	----------	--

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (société, établissement, organisme)	Fonction et position dans l'entreprise (indiquer le cas échéant s'il s'agit d'un poste de responsable)	Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellement, membre d'un organisme financé)	Lien de parenté (conjoint, enfant, frère, sœur, père, mère, beau- père, belle-mère, beau- frère, belle-soeur)	Période
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
· 				<u></u>

	 _
5. Autres liens	

Doivent être déclarés tous les autres intérêts en rapport avec le champ de compétence et les activités de l'InVS :

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Autres faits ou intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité
- Travaux d'expertise dans d'autres instances / institutions en relation avec le sujet traité
- Autres faits que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'Institut et du public
- Autres faits qui pourraient représenter un lien d'intérêt: participation à un processus réglementaire, législatif ou judiciaire (expertise), prise de position pour représenter ou défendre un groupe d'intérêts (organisation de défense de patients, de victimes, de l'environnement...)

$\neg$	Concerné	(compléter	le tableau	ci-dessous)
	COMPONIC		ic idulcau	LITHERABUUAL

Entreprise (le cas échéant)	Nature de l'activité	Commentaire	Période	Rémunération
				Cui Non
				Oul Non
				☐ Oúl ☐ Nón
				Oul Non
				Oul Non

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés cl-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Fait à Le Chesnay., le 20/9/2011

Signature:

M